

Communiqué de presse Tous Pour La Musique



18 avril 2023

LIBERTÉ D'EXPRESSION : STOP AUX INTIMIDATIONS

Au cours des derniers jours, nous avons eu connaissance de menaces ou de tentatives d'intimidation, visant à faire annuler quatre concerts de quatre artistes différents, dans quatre villes françaises.

A chaque fois, des actes ou des propos de haine, racistes ou homophobes, ont été perpétrés ou émis à l'encontre d'artistes incarnant une expression de la diversité, par des individus s'arrogeant le droit d'imposer par tous les moyens leur vision de la société.

Si nous nous réjouissons du maintien de trois de ces concerts, notamment grâce au soutien des collectivités territoriales, de l'État et des forces de l'ordre que nous tenons à saluer en la circonstance, nous ne pouvons que nous alarmer de l'annulation du quatrième, motivée par la volonté de protéger l'artiste et le public.

C'est en réaction à ces situations, plus ou moins médiatisées, que nous, représentants de l'ensemble de la filière musicale, souhaitons nous élever et marquer notre inquiétude quant à la multiplication de ces actes d'intimidation et de censure.

Nous souhaitons rappeler que la liberté d'expression est un droit fondamental dans notre pays et que la liberté de création est protégée par le code pénal et qu'elles doivent pouvoir s'exercer pleinement, dans le respect de la loi.

Nous devons toutes et tous en être les garants pour que s'exercent tant la liberté et le respect de chacun, que l'art dans toute sa diversité.

Nous condamnons ainsi fermement ces actes d'intimidation et apportons notre soutien aux artistes qui font l'objet de ces menaces, aux organisateurs de ces concerts et aux lieux qui les programment.

Ainsi plusieurs organisations membres de Tous Pour La Musique envisagent des recours en justice.

Enfin, nous demandons au Gouvernement et aux collectivités de tout mettre en œuvre pour que ces libertés soient respectées et que puissent s'exercer pleinement les droits et libertés de chacun.